



La Ronde de la Choisille 2026 ***Règlement Complet***

Organisateur :

Le Réveil Sportif de Saint Cyr sur Loire, section Athlétisme, organise la Ronde de la Choisille le :
dimanche 7 juin 2026.

L'organisateur, en cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant la sécurité des coureurs en danger, se réserve le droit d'annuler ou décaler les horaires de départ sans aucune contre partie.

Les épreuves empruntent le site de la Choisille classé ENS par le conseil départemental d'Indre et Loire. Chaque participant par son inscription à une des épreuves s'engage à respecter la charte éthique et environnementale présentée sur le site de la manifestation et affichée le jour de la course.

Epreuves et horaires :

La Ronde de la Choisille comporte 4 épreuves :

- 9h15 : « Ronde de la Choisille » 17 km Course avec classement
- 9h30 : « Course des familles + collèges » 3,3 km sans classement
- 9h45 : « la petite Ronde » 11 km Course avec classement
- 10h00 : « Course des écoles primaires » 1,2 km sans classement

« Ronde de la Choisille 17 km »

Cette épreuve entre dans le cadre du « Challenge Départemental Trail CD 37 ». Pour cela le règlement est accessible sur le site du comité 37 :

[https://admin.sportsregions.fr/media/uploaded/sites/6290/kcupload/files/REGLEMENT%20du%20CHALLENGE%20TRAILS%2037_2025\(4\).pdf](https://admin.sportsregions.fr/media/uploaded/sites/6290/kcupload/files/REGLEMENT%20du%20CHALLENGE%20TRAILS%2037_2025(4).pdf)

Ravitaillements :

Course 17 km : Un ravitaillement est posté à 9 km du départ.

Courses 11 km : un ravitaillement est posté au 6^e km.

Géographiquement, c'est le même ravitaillement.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront en ligne sur le site : <http://laronde-delachoisille.org>

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au samedi 6 juin 2026, **12h00** (dans la limite des dossards disponibles)

Les inscriptions seront aussi possibles :

- Le samedi 6 juin 2026 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire (dans la limite des dossards disponibles).
- **Il n'y aura pas d'inscription sur place le dimanche 7 juin 2026** (sauf pour la course des familles)

Ne peuvent s'inscrire dans une épreuve que les personnes répondant aux catégories d'âges suivantes :

- Course des familles + collèges 3,3 km :
 - Épreuve non chronométrée, allure libre, sans classement (inscriptions sur place uniquement).
Catégories : Toutes catégories confondues, ouvertes à toutes et tous.
- Collèges :
 - inscriptions individuelles : enfants nés entre 01 janvier 2010 et 31 décembre 2014 (inscriptions sur place uniquement).
 - inscriptions par les collèges partenaires : enfants en classe de 6^e à 3^e (inscriptions par les collèges uniquement)
- Course écoles primaires 1,2 km : inscriptions par les écoles partenaires : enfants en classe de CE2 à CM2 (inscriptions par les écoles uniquement)
- Course 17 km : personnes nées avant le 7 juin 2008.
- Course 11 km : personnes nées avant le 7 juin 2010. (*Pass Prévention Santé* gratuit pour les mineurs : <https://pps.athle.fr/>)

Retrait des dossards :

Ils seront à retirer :

- Le samedi 6 juin 2026 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire.
- Le dimanche 7 juin 2026 de 7h45 jusqu'à 30 min avant l'épreuve au stade Guy Drut.

Droits d'engagement :

- ✓ Course des écoles primaires 1,2 km : gratuite
- ✓ Course des familles : 3,3 km : 5 € (gratuite pour les moins de 16 ans)
Collèges 3,3 km : gratuite
- ✓ Course 17 km : 15€ jusqu'au 6 mars 2026 inclus puis 18€ jusqu'au 5 juin (+ 3€ sur place le samedi 6 juin)
- ✓ Course 11 km : 12€ jusqu'au 6 mars 2026 inclus puis 15€ jusqu'au 5 juin (+3€ sur place le samedi 6 juin)

RAPPEL : Il n'y aura pas d'inscription sur place le dimanche 7 juin 2026 (sauf pour la course des familles)

Assurances :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AIAC Courtage. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Justificatif médical :

Tout participant aux courses chronométrées running de 17 km ou 11 km aura le choix :

- **Soit présenter une photocopie :**
D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Toutes licences autres que les licences FFA ne sont pas acceptées, tout comme les licences étrangères.

Les licences FFA peuvent être présentées sur Smartphone à condition qu'un mail à destination de l'organisation avec la licence jointe soit transmis.

- Soit pour les coureurs non licenciés, fournir un **Pass Prévention Santé** (PPS) en cours de validité (moins d'un an).

Pour télécharger votre attestation, vous devez vous connecter à : pps.athle.fr et suivre les différentes étapes. Une fois votre attestation téléchargée, il ne vous reste plus qu'à renseigner le N° PPS lors de l'inscription.

- **Pour les participants mineurs non licenciés FFA** : Pour simplifier les démarches, la plateforme PPS intègrera le questionnaire de santé pour les mineurs (gratuit) qui sera vérifié lors de l'inscription. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- **Les athlètes étrangers**, même licenciés d'une fédération affiliée à WORD ATHLETIC, devront fournir un **Pass Prévention Santé (PPS)** en cours de validité.

Rappel : pas de certificat médical ou PPS pour les courses des familles et collègues.

Secours :

Le parcours est protégé par des signaleurs avec sur certains sites le concours de la Police Municipale. L'organisation disposera d'une assistance médicale pendant la durée de l'épreuve composée d'un médecin, (au-delà de 500 participants) et deux postes de secours.

Résultats :

Ils seront affichés sur la zone arrivée.

Ils seront disponibles sur le site de l'évènement à l'adresse : <http://www.laronde-delachoisille.org> , sur le site de la FFA et sur les sites de nos partenaires.

Pour non-parution de votre résultat vous devez expressément faire la demande à rondedelachoisille@rssc.fr

Récompenses :

Un lot souvenir sera offert à tous les participants à l'arrivée des épreuves « courses » 17 km et 11 km.

Un trophée du challenge du nombre sera décerné à l'association qui possédera le plus grand nombre cumulé d'arrivants sur les courses 17 km et 11 km.

Course 17 km :

Une récompense aux 5 premiers du classement scratch (hommes et femmes).

Course 11 km :

Une récompense aux 5 premiers du classement scratch (hommes et femmes).

A partir du 20 juin 2026, les lots ne seront plus retirables.

Inscription de groupe

Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez implicitement que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Cession de dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, sans accord de l'organisateur, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Carte Bleue - Majorité

En procédant à une inscription via le site, vous déclarez être majeur et être le détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de la dite inscription. Si vous inscrivez une personne mineure, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Pour que l'inscription en ligne soit définitivement validée, un paiement comptant doit être effectué.

Droit à l'image :

Lors de votre inscription, vous autorisez expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pouvez apparaître, prises à l'occasion de votre participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

CNIL

L'organisation de l'évènement déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour la gestion des sites d'informations dédiés à l'évènement. Le RSSC, entité juridique, s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courrier électronique à rondedelachoisille@rssc.fr Conformément à la loi de l'Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Informations personnelles et RGPD

Lors de votre inscription à la Ronde de la Choisille, vous vous inscrivez automatiquement à la mailing-list vous permettant de recevoir régulièrement les actualités de l'organisation de la Ronde de la Choisille pour une durée de 2 ans à compter du jour de l'évènement.

Notre politique de confidentialité a été mise à jour conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018. Le RGPD vous permet de mieux contrôler vos données personnelles, de les consulter, les modifier ou d'en demander la suppression plus facilement. Chaque participant autorise que les données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement par l'organisateur dont la finalité est de pouvoir assurer le bon fonctionnement des inscriptions et des résultats des différentes épreuves. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le RSSC. Conformément au Règlement Général de Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit à la rectification, à l'effacement des données, à l'oubli et droit à la portabilité des données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à rondedelachoisille@rssc.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

